

Indemnités journalières : stop aux mensonges gouvernementaux !

Depuis Juin 2023, le gouvernement (Bruno Le Maire, Elisabeth Borne, le nouveau ministre de la santé Aurélien Rousseau) et la CNAM mènent une campagne mensongère sur l'explosion supposée des « indemnités journalières ». Il s'agirait, ; entre autres, de « responsabiliser » et de « mettre sous objectif » les médecins qui prescriraient « trop d'arrêts maladies ».

Or, dans son rapport d'Aout 2023 validé par l'Autorité de la statistique publique, la CNAM reconnaît **une baisse de 14,5% des indemnités journalières (IJ) maladies sur la période « janvier-mai 2023 » versus la même période 2022. Une baisse de 9.5% toutes IJ confondues.**

Rappelons d'abord que la « mise sous objectif » des médecins est **anti-déontologique** : on ne peut soumettre nos prescriptions individuelles, issue du colloque singulier médecin/patient, à des contraintes budgétaires imposées. On ne peut pas demander sous prétexte d'économies à un médecin de baisser « de 20 à 30% » ses prescriptions d'arrêts maladies **au mépris des caractéristiques socio-démographique de sa patientèle et de la décision médicale prise au terme d'une consultation complexe intriquant des facteurs bio-psycho-sociaux.**

Lors des « entretiens » avec leur CPAM, les médecins se voient reprocher un nombre total d'indemnités journalières sans que l'on puisse leur reprocher d'arrêts injustifiés. **Délit statistique.**

Plus encore, le ministre Rousseau disait encore le 27 août 2023 que la hausse des arrêts maladies n'était « pas soutenable ». Ils avaient « bondi en 2022 de 7.9% ». **Faut-il encore rappeler le contexte ?** Explosion des troubles psychiatriques post-covid, délais d'accès aux examens complémentaires, spécialistes et kinésithérapeutes interminables, déprogrammations des interventions chirurgicales, raréfaction des médecins du travail, augmentation des actifs, recul de l'âge de la retraite (+4.2% d'IJ par an selon la cour des comptes pour la retraite à 62 ans).

Les médecins généralistes en sont-ils responsables ? Votent-ils le budget ? le PFLSS ?

Faut-il rappeler que dans une publication de 2020, la DARES rapportait **l'ampleur du présentéisme en France : les salariés se sont rendus à leur travail malgré un arrêt « plus d'un jour sur quatre ».**

Ne faudrait-il pas responsabiliser les employeurs ? Revoir **l'organisation du travail et les méthodes managériales, interroger davantage les salariés** sur leurs conditions de travail pour déceler les problèmes liés à leur activité ? Accompagner les **fragilités sociales**, renforcer la **prévention** ? Peut-être est-il plus simple de taper sur les médecins que d'en discuter avec le MEDEF ?

Avec une telle baisse en 2023, comment comprendre les propos de Bercy et du ministre de la Santé ? A-t-il accès aux chiffres de la CNAM ? Est-ce de **l'ignorance, de l'incompétence ou du mensonge** ?



Annexe :

Séries de remboursements de soins de ville (en date de soins) à fin mai 2023

Montants remboursés en milliers d'euros, avec les remboursements de juillet 2023^(a)
Séries corrigées des jours ouvrés et des variations saisonnières (CJO-CVS)



	janvier	février	mars	avril	mai	cumul du 01/01/2023 jusqu'au 31/05/2023	% PCAP
Généralistes	927 528	462 861	462 675	459 658	484 052	2 796 775	-1,1 %
Spécialistes	1 220 914	1 091 334	1 102 680	1 099 102	1 120 362	5 634 392	6,1 %
Sages-femmes	35 820	34 893	35 106	34 552	36 143	176 515	4,1 %
Dentistes	364 644	356 873	360 475	352 474	371 620	1 806 086	6,1 %
Infirmières	637 448	639 522	641 084	641 040	644 565	3 203 660	-3,6 %
Kinésithérapeutes	357 221	350 519	353 414	350 956	363 009	1 775 119	7,5 %
Orthophonistes	64 913	63 063	63 553	64 554	66 329	322 412	8,8 %
Orthoptistes	18 242	18 165	17 921	18 142	18 847	91 317	15,9 %
Psychologues	1 283	1 804	2 210	1 495	1 158	7 950	503,7 %
Laboratoires	304 308	290 778	288 236	274 830	280 461	1 438 613	-41,7 %
Transports	432 815	425 247	436 796	430 940	442 118	2 167 916	11,2 %
Médicaments	2 227 891	2 213 377	2 197 727	2 210 607	2 260 020	11 109 622	-4,8 %
dont médicaments remboursés de ville	2 095 032	2 079 545	2 070 071	2 092 896	2 129 837	10 467 381	-4,5 %
dont rétrocession hospitalière	173 500	175 058	168 586	158 150	173 240	848 535	-6,6 %
dont autres médicaments (franchises, Rosp, gardes pharmacies ...)	-40 641	-41 225	-40 931	-40 440	-43 056	-206 294	3,5 %
Indemnités journalières (IJ)	1 219 051	1 219 384	1 230 317	1 254 367	1 254 442	6 177 561	-9,4 %
dont IJ maladie	864 333	868 145	873 873	891 881	888 389	4 386 622	-14,5 %
dont IJ accidents du travail	354 718	351 238	356 444	362 485	366 053	1 790 939	6,3 %
Liste des produits et prestations (LPP)	619 372	628 505	625 089	615 893	644 337	3 133 195	6,4 %
Remboursement de soins à l'étranger	1 918	1 926	1 650	1 196	968	7 658	-80,9 %
Pédicures	4 662	4 585	4 566	4 830	4 808	23 451	16,1 %
Cures thermales	337	2 816	11 181	18 259	24 979	57 572	17,8 %
Autres	175 609	47 710	49 496	49 877	41 822	364 514	-51,2 %
Total	8 613 977	7 853 362	7 884 176	7 882 772	8 060 040	40 294 327	-4,2 %

(a) À chaque publication d'un mois, les données des mois précédents peuvent être modifiées (cf. méthodologie statistique de complétude)

(b) PCAP en % : évolution des remboursements cumulés par rapport à la période comparable de l'année précédente

Champ : régime général + anciens affiliés RSI y compris les sections locales mutualistes, France Métropolitaine, pour les risques maladie, maternité, accident du travail et maladie professionnelle

Séries statistiques labellisées par l'Autorité de la statistique publique

Source : Cnam - DSES